

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le 23 juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 17 juillet 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 14

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS, M. Ludovic LAGNEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : M. Thierry PASCAL

Secrétaire de séance : Mme Carla PORTAL

N° 68/2026 Objet : Demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la C.C. Vaison Ventoux

M. le maire propose de solliciter une subvention de 22 000 € auprès de la Communauté de Communes Vaison Ventoux dans le cadre du fonds de concours, pour le financement de travaux et matériel de voirie.

Le montant total de la dépense s'élève à 81 364,06 € HT répartis comme suit :

- Maitrise d'œuvre des travaux : 4 133,33 € HT
- Travaux (estimatif) : 72 000 € HT
- Matériel de voirie : 5 230,73 € HT

Le maire propose de valider le plan de financement suivant :

Financeurs	Assiette (€ HT)	Taux	Subventions demandées
Conseil Départemental de Vaucluse - amendes de police	81 364,06 €	43,02%	35 000,00 €
C.C. Vaison Ventoux - fonds de con- cours	81 364,06 €	27,04%	22 000,00 €
Total des subventions demandées	81 364,06 €	70,06%	57 000,00 €
Autofinancement communal	81 364,06 €	29,94%	24 364,06 €
Montant total de l'opération (€ HT)			81 364,06 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la Commune d'Entrechaux comme l'une des communes membres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire DE057-2026, en date du 15 juillet 2026 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours alloués par la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

Considérant que la Commune d'Entrechaux souhaite réaliser des travaux de voirie et acquérir du matériel de voirie et que dans ce cadre celle-ci demande à bénéficier d'un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement présenté.
- Sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes Vaison Ventoux en vue de participer au financement de travaux et matériel de voirie, à hauteur de 22 000 €.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Carla PORTAL

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 31/7/26

